

## SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 À 20H15

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.  
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

<b>Présents :</b>	Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zelie Kössler Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod, Vice-président

<b>Excusées :</b>	Madame	Solveig Rüfenacht
-------------------	--------	-------------------

.....

<b>Exécutif - présents :</b>	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
	Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

<b>Exécutif – excusée :</b>	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
-----------------------------	--------	----------------------------------

.....

### Ordre du jour :

1. Assermentation de M. Nicolas Meda, Conseiller
2. Nomination du président de la Commission Culture et Loisirs
3. Nomination des vice-présidents de toutes les Commissions
4. Approbation du PV du 15.06.2021
5. Fondation communale de Céligny  
Invité : M. Guillaume Fatio, Président du Conseil de Fondation,  
pour une présentation des comptes 2020
6. Propositions et communications du bureau de Conseil municipal
7. Communications du Maire et des Adjointes
8. Rapport de la Commission Culture et loisirs
9. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'Association des Communes  
Genevoises - 10 décisions
10. Projets de délibérations  
10.1 : : délibération pour l'approbation des comptes annuels 2020 de la Fondation communale  
de Céligny  
10.2 : : délibération pour l'approbation d'un crédit complémentaire de 139 600 F concernant  
l'aménagement de la plage
11. Proposition du Maire et des Adjointes
12. Propositions individuelles et questions
13. Huis-clos pour une naturalisation et une autorisation de construire

## **1. Assermentation de M. Nicolas Meda**

Mme C. Sermet, Présidente du Conseil municipal, lit le serment :

*«Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

A l'appel de son nom, le nouveau Conseiller municipal, Monsieur Nicolas Meda se met debout, lève la main droite et dit : *Je le promets*".

## **2. Nomination du président de la Commission Culture et Loisirs**

M. Meda est nommé président de la Commission Culture et loisirs en remplacement de M. Devenoges. Il reprend également le siège de M. Devenoges à la Commission des Finances.

## **3. Nomination des vice-présidents de toutes les Commissions**

A la demande de la Présidente du CM, chaque président de Commission annonce le nom de son.sa vice-président.e, comme suit :

Commission des Bâtiments : Stéphanie Zuppinger-Noverraz

Commission Culture et loisirs : Zélie Kössler

Commission Environnement : Jean-Jacques Nussbaumer

Commission des Finances : Zélie Kössler (se propose elle-même en l'absence de Mme Solveig Rüfenacht)

Commission des Routes et Parkings : Yann Berney

Commission Sociale : Céline St-Mart

## **4. Approbation du procès-verbal du 15.06.2021**

C. Sermet demande que son intervention page 109, soit modifiée comme suit : Mme Sermet demande si quelque chose est prévu pour remédier à l'ensablement du port.

Aucune autre remarque n'est formulée et le procès-verbal du Conseil municipal du 15.06.2021 est accepté, avec remerciements à Mme E. Boissier pour sa rédaction.

En relation avec les procès-verbaux des conseils municipaux, Y. Berney demande s'il est possible de faire une remarque par rapport au PV en ayant été absent à la séance concernée.

Ch. Tripod précise que les remarques sur le PV concernent la retranscription des débats ou la formulation de ceux-ci, elles ne peuvent donc être faites que par des personnes présentes lors de la séance en question.

Le Maire répond qu'il est possible d'ajouter un point dans les propositions du CM.

## **5. Fondation communale de Céligny**

C. Sermet accueille un invité : M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation pour la présentation des comptes 2020 de la Fondation communale.

M. Fatio remercie pour l'invitation et de pouvoir présenter les comptes 2020, tout en précisant qu'il n'était pas encore en fonction en 2020.

M. Fatio rappelle que le Conseil de Fondation a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et remercie de la confiance donnée à la nouvelle équipe.

Les comptes 2020 sont parvenus aux membres du conseil municipal avec la convocation du jour.

Pour plus de clarté, M. Fatio fournit toutefois des détails supplémentaires :

Tous les biens sont actuellement loués y compris presque toutes les places de parking, la situation financière est saine, malgré les gestes faits pour cause de COVID.

Les charges sont constituées principalement par les intérêts hypothécaires, l'entretien courant des extérieurs par des tiers et de la chaufferie, ainsi que la conciergerie.

La plupart des appartements ont déjà été totalement rénovés. Pour deux appartements les rénovations sont prévues en 2021 ou début 2022 car elles n'ont pas pu être réalisées en 2020.

La situation est saine mais les importantes liquidités devront être utilisées pour la rénovation complète de l'enveloppe des immeubles. La structure en bois a souffert en raison du passage du temps et l'Etat nous impose une mise aux normes, en ce qui concerne la dépense d'énergie.

Pour effectuer une analyse approfondie des possibilités de rénovation, un architecte sera mandaté pour assister la Fondation dans ce processus complexe et coûteux. Les travaux de rénovation s'échelonneront sur plusieurs années pour atténuer les nuisances pour les habitants.

Céline St-Mart demande si un projet de place de jeu pour enfants plus âgés est envisagé.

G. Fatio répond que rien n'est prévu pour le moment, il prend note.

Ch. Tripod ajoute que la place de jeu proche du Buffet de la Gare répond à cette demande.

G. Fatio a effectivement trouvé une mention de cette place de jeu dans le rapport de son prédécesseur E. Leiglon.

V. Hornung demande au Président du Conseil de Fondation G. Fatio d'expliquer quel est le statut de la Fondation communale.

G. Fatio évoque les années 1970 et précise qu'à cette époque les capacités financières de la Commune n'étaient pas aussi bonnes que maintenant. Les autorités communales d'alors, souhaitant construire des HLM pour les citoyens modestes, sont à l'origine de la création de la Fondation. Ses statuts prévoient que le Conseil municipal supervise le Conseil de Fondation dans lequel le Maire siège de plein droit.

Le Conseil de Fondation jouit d'une certaine autonomie dans la gestion des immeubles, aidé par la Régie du Comptoir immobilier. Le Conseil de Fondation est cependant à l'écoute des attentes de la Commune. C'est la Mairie qui reçoit les demandes de logement, les décisions d'attribution sont prises en bonne intelligence avec la Commune.

V. Hornung remercie G. Fatio, il relève que c'est une chance pour la commune d'avoir des personnes qui s'investissent pour le bien commun.

G. Fatio ajoute que les statuts de la Fondation ont été revus et doivent encore être approuvés par le Canton, la Fondation doit revoir sa copie et une nouvelle mouture sera présentée prochainement.

A la question de savoir si la Fondation reverse une partie du bénéfice à la commune, G. Fatio répond que cela n'est pas prévu par les anciens statuts. Une telle clause est prévue dans les nouveaux statuts mais le SAFCO n'acceptera peut-être pas. De toute manière, étant donné les grands travaux prévus, le bénéfice devra être utilisé pour les rénovations.

C. Sermet demande si les immeubles communaux pourraient rejoindre la Fondation.

V. Hornung répond que sans les revenus de ses immeubles la Commune ne boucle pas son budget.

Ch. Tripod précise que dans le projet de nouveaux statuts, c'est le Conseil municipal qui a proposé que la Fondation reverse une partie de son bénéfice.

C. Sermet remercie G. Fatio qui se retire, pour cette présentation de la Fondation et ses comptes 2020.

## **6. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**

### Projet d'intégration des jeunes

C. Sermet parle de la situation des jeunes dans la commune et explique qu'un étudiant en Master de Travail social a rencontré des habitants du village et une dizaine de jeunes, principalement domiciliés dans la Commune. Une des conclusions est que la Commune doit communiquer plus et mieux. Les principales remarques des jeunes sont qu'ils n'ont pas d'endroit pour se rencontrer et qu'il ne se sentent pas écoutés.

H. Louvrier précise qu'il faudra étudier comment insérer le résultat de cette analyse dans un projet à long terme de la Commune afin d'améliorer la qualité de vie des jeunes et des habitants du quartier des

Grands-Chênes, particulièrement pour la classe d'âge des jeunes de 14 à 25 ans, Cette classe d'âge ne bénéficie que peu des installations communales. Un rapport détaillé, réalisé par cet étudiant, va nous parvenir d'ici la fin de l'année.

H. Louvrier ajoute que la Mairie a été freinée dans sa dynamique d'ouverture par la difficulté de réunion en raison du COVID, mais a tout de même pu répondre, en partie, à la demande des habitants qui ne se sentaient pas écoutés.

V. Hornung rappelle que, selon la Police, la situation est toujours bien meilleure à Céligny qu'ailleurs.

N. Meda pense qu'un local pour les jeunes est une chose à prévoir. Peut-être y a-t-il une autre demande plus facile à réaliser dans l'immédiat ?

C. Sermet précise qu'un local avait déjà été mis sur pied il y a une dizaine d'années. L'expérience avait relativement mal fini. Il n'empêche que la demande d'un endroit où se réunir est le vœu principal des jeunes.

H. Louvrier, pour sa part, n'a pas encore reçu de nouvelles idées.

Pour M. le Maire, la demande est clairement identifiée, il s'agit d'un local de réunion. La question est de savoir si, dans l'intervalle, la Mairie va tolérer la présence des jeunes aux Grands-Chênes ou fermer les accès.

La parole n'est plus demandée à ce sujet, un point sera mis à l'ordre du jour lorsqu'un rapport détaillé, réalisé par cet étudiant, nous parviendra et ce d'ici le début 2022.

#### Accueil des nouveaux habitants

J.-J. Nussbaumer et S. Zuppinger se sont proposés pour organiser cet événement.

La date retenue est le dimanche 21 novembre 2021 à 17h.

A. Pipoz demande si les Associations seront invitées à présenter leurs activités.

J.-J. Nussbaumer répond que la décision n'a pas encore été prise.

La secrétaire propose que la Commission ad hoc propose un programme, ensuite de quoi le secrétariat enverra les invitations aux nouveaux habitants des années 2019, 2020 et 2021.

## **7. Communications du Maire et des Adjointes**

La Présidente du CM passe la parole à M. le Maire.

#### Serre urbaine

Cette serre installée derrière le local des pompiers a été conçue pour faire pousser des légumes à l'aide de la robotique. Le démarrage a été un peu tardif ce printemps, il est donc prévu de reconduire l'opération l'an prochain. Les jeunes à l'origine du projet prévoient d'envoyer un flyer aux personnes qui habitent dans le quartier. Le budget a été tenu.

Z. Kössler s'interroge sur le déroulement de la récolte.

V. Hornung explique que les personnes intéressées s'inscriront auprès des jeunes responsables, c'est eux qui vont gérer.

D. Schütz demande si c'est possible d'aller visiter la serre.

V. Hornung confirme que les jeunes sont à disposition pour faire visiter, des dates de présences seront transmises aux membres du CM.

Y. Berney fait remarquer que c'est un peu le chenil autour de la serre, il estime que l'aménagement extérieur devrait être un peu plus soigné.

V. Hornung transmettra la remarque.

## **8. Secrétaire général**

V. Hornung explique qu'un nouveau secrétaire général a été engagé au 1<sup>er</sup> novembre 2021, à l'aide d'une entreprise de placement. Sept personnes ont été rencontrées, la personne engagée est M. Pierre-Alain Aubert, actuellement collaborateur au SIACG.

A. Pipoz souhaite savoir quand termine Mme Boissier.

V. Hornung répond qu'il est prévu 3 mois de tuilage.

### Secrétariat des Commissions

Y. Berney ajoute que les Commissions ont aussi besoin d'un.e secrétaire.

V. Hornung souhaite attendre que M. Aubert prenne ses fonctions pour établir un cahier des charges pour la suite, il souhaite un futur secrétariat à deux personnes, car actuellement si une personne est malade ou accidentée, l'autre est débordée. Il ajoute que la présidente du Conseil municipal sera conviée aux discussions.

S. Zuppinger, pour sa part, estime que ce n'est pas compliqué de faire un PV de Commission. Le PV ne doit pas être trop détaillé. S. Zuppinger ajoute que cela fait partie de l'investissement personnel d'un conseiller municipal.

A.-S. Fillistorf n'est pas du même avis, ainsi que Y. Berney : la personne qui prend le PV ne participe pas autant qu'il faudrait à la discussion et tous ne sont pas à l'aise avec la rédaction d'un PV.

M. Baudet rappelle que de faire appel à des étudiants a déjà été discuté lors d'une séance de Conseil municipal.

Ch. Tripod craint que ce ne soit compliqué d'avoir un.e secrétaire disponible à toutes les dates choisies pour les Commissions.

C. Sermet rappelle que la décision ne va pas être prise ce soir, il faudra en rediscuter lors d'une prochaine séance.

### Ecole

H. Louvrier fait le bilan du chantier de cet été à l'école : les plafonds habités ont été démontés, les poutres ont été traitées, les travaux se sont bien passés. Concernant les luminaires, des composants électriques n'ont pas pu être fournis cet été, des luminaires provisoires ont donc été installés. Quelques retouches ont été faites sur les murs et boiseries. Les faux-plafonds sont neufs ainsi que les luminaires. L'entrée et la cage d'escalier auraient besoin d'un coup de peinture. Le budget a été tenu.

### Rentrée scolaire

La Mairie a appris le jour des Promotions que l'équipe enseignante allait être entièrement changée. Toutes les enseignantes sont nouvelles. A la rentrée, dans le but de faire connaissance, la Mairie souhaitait faire une invitation informelle à un apéritif de bienvenue, ce qui a été refusé par la directrice. D'autre part, à la demande des enseignantes, la Mairie a financé des nouvelles chaises pour les maîtresses.

Pour la bienvenue des enseignantes, C. Sermet propose de les inviter à la soirée des nouveaux habitants.

### Chaudière PAPCAV

Le chauffage des immeubles 39-41 route de Céligny n'étant plus aux normes, une nouvelle chaudière aux pellets a été installée cet été. Cette installation a été dimensionnée en prévision d'un éventuel nouveau local voirie et pompiers. Le chantier a été important : analyse amiante, démontage de l'ancienne citerne à mazout, modification de certaines parois. De petits travaux doivent encore être réalisés, par exemple pour le boiler de la PC qui doit être indépendant. Le budget a été tenu.

### Panneaux solaires

Projet Planair : les habitants de Céligny inscrits dans le cadre de ce projet + ceux de 4 autres communes attendent les réponses de la CMNS, l'étude de leurs dossiers est en cours à l'Etat de Genève.

V. Hornung annonce que l'étude, demandée aux SIG par la Mairie dans le cadre d'Horizon 2030, pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics sera présentée au CM en novembre 2021.

#### Fête pour Mme Meriboute, ancien Maire

Cette fête aura lieu le 2.10.2021, la tente communale sera installée sur la plage et un banc sera inauguré chemin de Murat.

J.-J. Nussbaumer s'interroge sur cette pratique, selon quel critère est fait le choix d'un évènement pour un magistrat qui quitte ses fonctions.

(Ndlr : Pour le prédécesseur de Mme Meriboute, une réception avait été organisée et l'ancien Maire avait reçu un bon de voyage de CHF 5'000.-. F. Pesse, adjoint, n'avait rien voulu, ni réception ni cadeau).

#### Présentation de la LAC par M. Bertschy du SAFCO

Cette présentation aura lieu le 5 octobre 2021 à 19h.

A la demande de M. Bertschy, les conseillers municipaux sont priés, dans la mesure du possible, d'envoyer préalablement leurs questions au secrétariat communal.

CH. Tripod conseille à tous de lire la LAC avant cette séance pour avoir des questions à poser.

H. Louvrier précise que M. Bertschy fera une présentation générale de l'administration des communes et du SAFCO (Service des affaires communales).

## **9. Rapport de la Commission Culture et Loisirs**

### Rallye pédestre

Z. Kössler rappelle que la dernière rencontre de la Commission date de juin 2021, elle passe la parole à C. Sermet, responsable du rallye pédestre des familles.

C. Sermet se réjouit du grand succès qu'a rencontré cette manifestation : 23 équipes ont participé. Tout s'est bien passé.

### Vide-greniers

Z. Kössler rappelle que finalement le vide-greniers a été annulé et reporté en 2022.

### Clean Up Day

La Commission Culture et Loisirs se demande si ça ne devrait pas être la Commission Environnement qui devrait l'organiser. Zélie propose une séance commune aux deux Commissions.

### Concerts au Temple

S. Rüfenacht organise un concert en novembre.

### Décorations de Noël

Z. Kössler souhaite éclaircir avec S. Chassot Leiglon, le problème de la direction des travaux de réalisation des décorations de Noël. La Commission se demande qui va diriger les opérations.

Réponse au prochain CM.

### Escalade

Z. Kössler souhaite connaître les intentions de l'Exécutif au sujet de l'Escalade.

H. Louvrier a une réunion avec les instances participatives de l'école fin septembre, il souhaite parler de l'organisation de l'Escalade.

V. Hornung rappelle que la salle communale est trop petite. La réflexion porte plutôt sur l'installation de la tente communale sur la place des Grands-Chênes, le problème est le froid, d'où son projet d'un petit local avec WC à côté du « multisports » auquel on pourrait adjoindre la tente communale. Mais ceci ne pourra pas se réaliser pour cette année.

A.-S. Fillistorf propose de monter la tente devant la salle communale.

C. Sermet répond que c'est quand même trop petit.

M. Baudet rappelle qu'avec un pass sanitaire la capacité des salles est à nouveau de 100 %.

Y. Berney propose que le parking couvert des Grands-Chênes puisse accueillir les participants sans pass sanitaire et que la cantine accueille les détenteurs de pass sanitaire (ne prévoir qu'une entrée pour le contrôle des pass).

N. Meda aimerait des précisions : qui organise l'Escalade ?

V. Hornung répond que c'est la Commission culture qui organise avec l'aide de la Mairie.

N. Meda pense que ce n'est pas l'objectif que la Commission organise toutes les manifestations, il aimerait mieux comprendre le rôle de la Commission.

H. Louvrier précise que la Commission est autonome et choisit quelles manifestations elle va organiser.

J.-J. Nussbaumer revient sur l'historique de l'organisation des manifestations à Céligny : depuis plusieurs dizaines d'année jusqu'à sa récente disparition, la SDC organisait beaucoup de manifestations. Depuis lors, des manifestations se sont trouvées orphelines et il a fallu les organiser dans le cadre de la Commission. Il faudrait pouvoir s'appuyer sur des aides extérieures.

C. St-Mart prend l'exemple des décorations de Noël, les choses devront être bien définies pour éviter les malentendus.

A. Pipoz rappelle de prévoir dans le budget 2022, un montant pour les décorations lumineuses de Noël.

## **10. Droit d'opposition du CM sur les décisions de l'ACG :**

10 décisions

Les membres du Conseil municipal ont reçu les textes des décisions de l'ACG concernant les projets suivants :

1. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative à l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
2. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2022 du Bibliobus intercommunal.
3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative au financement 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.
4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative au financement 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.
5. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-.
6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative à la participation 2022 du fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-.
7. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.
8. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises relative à l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1'000'000 francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris.
9. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal à Pro Senectute, d'une subvention de fonctionnement de 1'000'000 francs en faveur de sa consultation sociale destinée aux aînés du canton.
10. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi d'un dépassement extraordinaire de 31'150 francs de l'enveloppe culturelle 2021.

### **Décision :**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto.

## 11. Projets de délibérations

### 11.1 : délibération pour l'approbation des comptes annuels 2020 de la Fondation communale de Céligny

V. Hornung lit la délibération :

#### *Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 de la Fondation communale de Céligny*

Vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes annuels 2020 de la Fondation communale de Céligny, daté du 26.05.2021,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny du 20.11.1970,

vu l'article 30, al.1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal

### **D E C I D E**

par 10 voix pour et 1 abstention,

1. . D'approuver les comptes annuels 2020 de la Fondation communale de Céligny.

### 11.2 : délibération pour l'approbation d'un crédit complémentaire de 139 600 F concernant l'aménagement de la plage

H. Louvrier lit la délibération

#### *Proposition du Maire d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 139 600 F pour l'aménagement de la plage et la construction de la buvette*

Vu le crédit d'étude de 27 000 F voté par le conseil municipal le 20 juin 2017, destiné au réaménagement de la plage de Céligny, et approuvé par le département compétent le 12 juillet 2017

vu l'annonce du dépassement faite au Conseil municipal le 15 juin 2021,

vu le crédit d'engagement de 650 000 F voté par le conseil municipal le 13 mars 2018 et approuvé par le département compétent le 14 mai 2018,

vu l'annonce du dépassement faite au Conseil municipal du 11 mai 2021,

vu le total des dépenses (étude et réalisation) atteignant 816 514.90 F, les crédits initiaux ayant été sous-évalués pour les raisons suivantes :

- Négociations avec les voisins entraînant plusieurs changements importants des plans

- Travaux spécifiques pour l'ouverture de la buvette provisoire incorporés (ne concernait que la saison 2019)
- Travaux supplémentaires en lien avec des retards dans l'avancement du chantier dus aux directives COVID19 pour l'année 2020
- Travaux à effectuer concernant la plage, non liés au projet d'aménagement et non prévus dans le budget, mais qui se sont révélés indispensables lors du chantier,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

### **DECIDE**

par 8 voix pour et 3 abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 139 600 F pour couvrir tous les travaux effectués et imputés sur le crédit relatif à l'étude, ainsi que sur le crédit d'investissement concernant l'aménagement de la plage de Céligny et la construction de la buvette,
2. De comptabiliser la dépense totale dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13.03.2018.

## **12. Propositions individuelles et questions**

### Règlement communal et divers administration

Z. Kössler demande des nouvelles du nouveau règlement du Conseil municipal.

C. St-Mart demande quand toutes les nouvelles adresses mail « celigny.ch » seront actives.

L'accès à la plateforme internet CMNET est aussi un souhait des conseillers municipaux.

V. Hornung précise que le nouveau secrétaire général aura les compétences nécessaires pour mettre ceci en place.

### Parking pour vélos

J.-J. Nussbaumer préconise l'installation de barres à vélos à la plage pour l'an prochain.

V. Hornung rappelle que la Mairie a installé des cerceaux en 2021. Il demande à M. Nussbaumer une photo de ce qu'il souhaite.

### Salaire des Jobs d'été

J.-J. Nussbaumer demande que l'Exécutif vérifie le bienfondé de l'augmentation de salaire à 23.-/heure, selon lui, des exceptions sont possible (articles dans la presse).

L'Exécutif va vérifier les tarifs.

### Panneaux des votations

J.-J. Nussbaumer trouve très inesthétique que les panneaux de votations soient dorénavant installés devant la Mairie. Selon lui, il faut absolument trouver une autre solution.

M. Baudet est du même avis, ces panneaux dérangent lors des manifestations (mariage, etc.).

J.-J. Nussbaumer propose de condamner des places de parking ou de relancer Mme Hürlimann pour remettre ces panneaux sur le mur longeant la route de Céligny ou sur le mur de Garengo.

#### Manifestations de la Commission environnement

M. Baudet rappelle les manifestations : Festival du film vert et conférence « Zéro déchet ».

M. Baudet souhaite savoir si la Commune va prendre en charge les test COVID pour les membres bénévoles de la Commission.

Selon V. Hornung ce n'est pas aux contribuables de payer ces tests.

C. Sermet relève la complexité du problème.

N. Meda ajoute que le problème risque de se présenter souvent.

V. Hornung explique que l'Exécutif, qui a de nombreuses séances de commissions, ne se les fait pas payer par la Commune.

M. Baudet n'est pas d'accord, les personnes bénévoles ne devraient pas payer les tests eux-mêmes.

H. Louvrier pense que le directeur du SAFCO pourrait donner un avis juridique à ce sujet.

#### Navette pour le cycle du mercredi

Y. Berney transmet le souhait de l'APEC d'avoir une navette le mercredi à midi pour le retour des enfants du Cycle d'orientation. Il demande qu'un montant à cet effet soit mis au budget 2022.

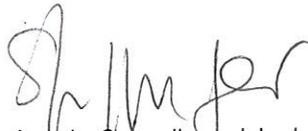
Concernant l'achat des abonnements de TP, il y aurait selon lui, un rabais si la Commune achète les abonnements. Le secrétariat examinera la question.

### **13. Huis-clos pour une naturalisation et une autorisation de construire**

Le huis-clos est déclaré pour une naturalisation et une autorisation de construire.

La séance est levée à 23h20.

Catherine Sermet  
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz  
Secrétaire communale